

Fonds Langue française 2021

En réponse à la crise sanitaire et en adéquation avec la politique d'appui au réseau menée par l'Institut français, le Fonds Langue française 2021 soutiendra en priorité des projets de valorisation et de promotion du français et du plurilinguisme qui accompagneront la reprise d'activité des établissements et faciliteront la dynamique enclenchée lors des périodes de confinement (activités en ligne et développement de l'usage du numérique éducatif, projets collaboratifs à portée régionale notamment).

Les postes sont invités à déposer leur projet sur la plateforme IFprog à partir du 28 septembre et jusqu'au 6 novembre 2020.

1- Contexte :

Le réseau culturel et son action de diffusion, de promotion et d'enseignement de la langue française ont été profondément marqués par la crise sanitaire. Afin de prendre en compte les évolutions et les attentes nées de cette crise, le Fonds Langue française 2021 met prioritairement l'accent sur des projets innovants favorisant la reprise des activités et permettant de pérenniser les nouvelles modalités d'action développées ces derniers mois.

Il s'agit notamment de tirer parti des formes d'action initiées ou renforcées pendant cette période et favorisant le développement et la mise à disposition de ressources numériques pour l'enseignement- apprentissage du et en français ; la création de nouveaux formats de médiation et d'animation de communautés enseignantes ; le développement de formations et séminaires en ligne ; ou encore l'adaptation et la structuration des offres de cours des centres de langue.

2- Présentation du Fonds Langue française :

Le Fonds Langue française soutient des projets s'inscrivant explicitement dans la stratégie du poste en faveur du français. Il contribue à faire émerger des projets pilotes et des expérimentations susceptibles à moyen ou long terme de changer d'échelle grâce à la mobilisation de partenaires (autorités éducatives locales, partenaires techniques et financiers, secteur privé, etc.).

En 2021, l'appel à projets vise prioritairement à accompagner la relance des activités des centres de langue et à soutenir la mise en place de nouveaux projets de coopération éducative et linguistique en réponse à la situation de crise sanitaire. Le soutien de l'IF doit permettre :

- de pérenniser des actions et pratiques nouvelles apparues pendant la crise et qui ont rencontré leur public ;
- d'accompagner la montée en compétence et la formation des équipes pédagogiques en lien avec les évolutions actuelles ;
- d'imaginer de nouvelles formes d'action pouvant s'adapter au contexte de crise et privilégiant les formats en distanciel ;

- de mettre en place de nouveaux modes de fonctionnement et de collaboration à l'échelle locale ou régionale.

Les projets pourront, par exemple, soutenir des actions dans les domaines suivants :

- **innovation numérique** : développement et/ou pérennisation d'environnements d'enseignement/apprentissage et de services exploitant le potentiel du numérique ;
- **communication et plaidoyer** : déploiement de politiques de valorisation du français et du plurilinguisme et de relance des activités des centres de cours ;

- **développement de l'environnement culturel francophone d'apprentissage** : élaboration de projets à destination de la communauté éducative et des apprenants intégrant débat d'idées, action artistique et culturelle, éducation citoyenne ;

- **développement des publics** : mise en œuvre d'actions favorisant le renouvellement des publics, notamment dans les champs du français précoce et du français professionnel.

Les publics cibles des projets peuvent être des responsables politiques ou économiques, des cadres éducatifs, des formateurs, des professeurs ou des apprenants du et en français, ou encore le grand public.

Si le projet déposé est orienté vers des actions de formation, la formation de formateurs est privilégiée, dans une démarche de transfert de compétences.

A noter (projets non éligibles) :

Les actions proposées par les postes pour la formation de leurs agents intervenant dans le domaine de la coopération éducative et linguistique et dans les centres de langues (séminaires régionaux, formation à la Démarche qualité notamment) ne sont pas éligibles dans le cadre du Fonds langue française. Ces projets font l'objet d'appels à projets spécifiques pilotés par le pôle Formation de l'institut français.

3- Procédure de candidature au Fonds Langue française

Critères d'éligibilité :

Pour être éligibles, les projets doivent :

- Faire l'objet d'un cofinancement à hauteur d'au moins 50% du budget global de l'opération ;
- Présenter un budget global d'au moins 10 000 € (les aides accordés par l'IF peuvent aller de 5 000 € à 10 000 €) ;
- Être portés par un établissement à autonomie financière ou un établissement de droit local (Alliance française) ;
- S'inscrire dans le plan d'action de l'ambassade ;
- Être accompagnés d'une note de cadrage sur la politique du poste en faveur du français et du plurilinguisme exposant la stratégie de coopération éducative et linguistique et les moyens et/ou outils mis en œuvre pour relancer l'activité des établissements, en particulier des centres de langue, ainsi que le budget dédié ;
- Inclure un plan de communication ;

- S'achever au plus tard le 15 décembre 2021.

Les associations du programme FLAM ne sont pas éligibles au Fonds Langue française.

Critères d'évaluation des projets :

Une commission composée de représentants du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Institut français se réunira en novembre 2020. Les critères suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- Adéquation du projet aux orientations du Fonds Langue française ;
- Prise en compte de la crise sanitaire ;
- Inscription du projet dans la stratégie du poste et articulation avec le Plan présidentiel pour la langue française et le plurilinguisme ;
- Pertinence du projet dans le contexte national ou régional (dans le cas de projets mutualisés entre plusieurs postes) ;
- Caractère innovant du projet (format et contenu) ;
- Qualité du plan de communication ;
- Qualité et diversité des partenariats ;
- Critères d'évaluation de l'impact du projet ;
- Budget prévisionnel détaillé et équilibré ;
- Prévision d'un partage avec le réseau IF / AF.

Les projets élaborés dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs postes ou ayant une dimension régionale seront étudiés avec une attention particulière.

Calendrier de dépôt de projet :

Ouverture de la plateforme IFprog pour le dépôt de projet : le 28 septembre 2020

Webinaire de présentation du Fonds Langue française : le 9 octobre 2020 à 14h (heure française).

Clôture du dépôt des projets : le 6 novembre 2020

Commission de sélection des projets : fin novembre 2020.

Accompagnement de l'IF et contacts :

Les ressources et dispositifs de l'Institut français accessibles depuis le site de l'Institut français peuvent être utilement consultés lors de l'élaboration des projets et intégrés à ces derniers :

- Référentiel et vade-mecum Démarche qualité ;
- Dispositifs numériques IFprofs, Culturethèque, IFcinéma, IFos ; - Webinaires IFprofs et Culturethèque (en replay sur la chaîne YouTube de l'Institut français) ;
- Operations et programmes (Campagne digitale mondiale de promotion du français ; programme « Fabrique numérique du plurilinguisme » ; opération « Pépites internationales » ; opération « Et en plus, je chante en français ! »).

Lors de la constitution des dossiers déposés dans le cadre du Fonds Langue française, il est vivement recommandé de prendre contact avec l'Institut français. Pour ce faire, des

référents géographiques sont dès à présent à la disposition des postes au sein du pôle Langue française (département Langue française, Livre et Savoirs) :

Zone Afrique :

Guillaume Favier

Nirere guillaume.faviernirere@institutfrancais.com / + 33 1 53 69 83 18

Paul Laloz

paul.laloz@institutfrancais.com / + 33 1 53 69 83 07

Zone Amériques :

Célestine Bianchetti

celestine.bianchetti@institutfrancais.com / +33 1 53 69 39 60

Martin Lafitte

martin.lafitte@institutfrancais.com / +33 1 53 69 83 74

Zone ANMO :

Célestine Bianchetti

celestine.bianchetti@institutfrancais.com / +33 1 53 69 39 60

Zone Asie et Océanie :

Jérôme Carujo

jerome.carujo@institutfrancais.com / + 33 1 53 69 83 44

Zone Europe :

Coline Durand

coline.durand@institutfrancais.com / + 33 1 53 69 39 36

Frédérique Willaume

frederique.willaume@institutfrancais.com / + 33 1 53 69 83 36

Pour toute question d'ordre administratif et financier :

Adama Fofana, chargée de mission administrative

adama.fofana@institutfrancais.com / +33 1 53 69 39 75